

Un cadre réglementaire essentiel à la pérennité des vins du Québec

Par : Conseil des vins du Québec

Commentaires en lien avec le projet de loi n° 85

Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins
d'allègement du fardeau réglementaire et administratif

5 février 2025

Table des matières

	<i>page</i>
Mot d'introduction	3
Section 1 : Le vignoble québécois	4
Section 2 : La croissance annoncée du vignoble québécois.....	6
Section 3 : Les allègements règlementaires et administratifs	7
Conclusion	10
Annexe	11

Mot d'introduction

À l'automne dernier, le ministre Christopher Skeete a présenté le projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif. Le Conseil des vins du Québec remercie le gouvernement pour les mesures de ce projet de loi qui concernent le secteur viticole québécois, en particulier les entreprises titulaires d'un permis de production artisanale. Ces avancées sont essentielles pour assurer la croissance et la compétitivité de notre secteur.

C'est dans cette perspective que le Conseil des vins du Québec souhaite participer aux discussions entourant ce projet de loi, qui constitue une opportunité importante pour favoriser le développement de notre industrie. Par ce mémoire, nous voulons mettre en lumière les avancées positives de cette réforme tout en demandant certaines améliorations essentielles pour soutenir la pérennité et la croissance de la filière des vins québécois.

L'enjeu du développement du secteur viticole dépasse la simple question économique. Favoriser la production locale de vin s'inscrit pleinement dans les priorités actuelles en matière d'achat local et de développement durable. En réduisant notre dépendance aux importations, nous renforçons non seulement nos producteurs d'ici, mais nous contribuons également à la réduction de notre empreinte carbone. De plus, cela permet de mettre en avant un savoir-faire unique et de valoriser des vins de qualité, véritables ambassadeurs de notre terroir.

Il est plus que jamais nécessaire d'adopter des mesures favorisant les produits locaux. Développer le secteur des vins du Québec, c'est investir dans une industrie en pleine effervescence, capable de générer des retombées positives pour l'ensemble de l'économie québécoise.

Dans les prochaines sections, nous présenterons le potentiel de croissance en lien avec les allègements réglementaires et administratifs envisagés, ainsi que nos recommandations pour assurer son développement durable. Nous espérons que ces propositions recevront l'attention qu'elles méritent, afin de soutenir cette industrie florissante et porteuse d'avenir.

Bonne lecture,

Le Conseil d'administration du Conseil des vins du Québec

A propos du Conseil des vins du Québec

Le Conseil des vins du Québec est une association interprofessionnelle représentant 150 membres, dont 110 vignobles **titulaires d'un permis de production artisanal vin**, soit près de 90 % de la production viticole québécoise. Fondé en 1987, il œuvre à structurer et promouvoir l'industrie viticole québécoise.

Son rôle est de défendre les intérêts des vigneron·ne·s en matière de commercialisation, de réglementation et de développement du secteur. Le Conseil des vins du Québec contribue activement à la reconnaissance des vins québécois et à l'essor d'une filière 100% locale.

Section 1

Le vignoble québécois

Le secteur des vins du Québec regroupe aujourd'hui 180 détenteurs d'un permis de production artisanale, ainsi qu'une vingtaine de nouveaux producteurs-vignerons en développement. On compte également une cinquantaine de fermes qui cultivent du raisin de cuve pour le vendre à des producteurs de vin soit, les détenteurs d'un permis de production artisanale.



Majoritairement composés d'entreprises familiales, les vignobles québécois soutiennent un vaste réseau d'industries connexes, ils contribuent directement à la création de richesse en valorisant une matière première issue à 100 % des sols québécois.

À ce jour, les vignerons vendent 30 % de leur production directement à la ferme. Cette même proportion (30 %) est écoulee dans les épiceries, qu'il s'agisse de supermarchés comme IGA et Métro ou d'épiceries fines et spécialisées. Une part de 29 % est vendue dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ). Le reste du volume est distribué dans les restaurants (8 %) et dans une très faible proportion (1 %), lors d'évènements, foires et salons.

Une croissance soutenue depuis 45 ans.

Graphique : Évolution du nombre de vignobles québécois par année.

180 vignobles artisans du Québec

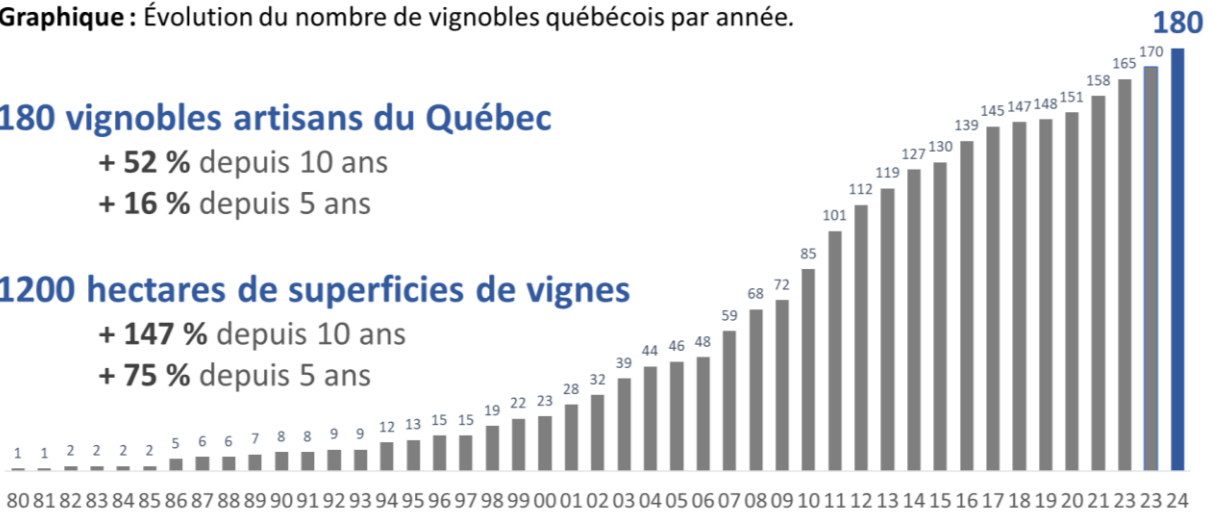
+ 52 % depuis 10 ans

+ 16 % depuis 5 ans

1200 hectares de superficies de vignes

+ 147 % depuis 10 ans

+ 75 % depuis 5 ans



L'essor du vignoble québécois n'est pas le fruit du hasard — il résulte de nombreux facteurs ayant tous contribué au développement du secteur. La progression des connaissances et les investissements en recherche et développement (R&D), notamment en matière de protection contre le froid et le gel, jouent un rôle clé. Grâce aux nombreuses avancées réalisées au Québec, au Canada et à l'international, le terroir québécois démontre clairement sa capacité à produire des vins de grande qualité.

Les allègements réglementaires ont joué un rôle clé dans le développement des réseaux de distribution et le soutien des partenaires commerciaux, comme la SAQ. Ils figurent également parmi les facteurs ayant contribué à la croissance du secteur ces dernières décennies.

Section 2

Croissance annoncée du vignoble québécois

Tous les indicateurs sont clairs : une forte croissance du nombre de bouteilles de vin du Québec mises en marché est attendue dans les années à venir — et cette expansion est déjà bien entamée.

Non seulement le nombre de vignobles au Québec a augmenté ces dernières années, mais ceux-ci plantent de plus en plus de vignes. Les récentes années ont d'ailleurs été marquées par un rythme de plantation particulièrement élevé par rapport aux périodes précédentes. À ce jour, pour le millésime 2024, on note une hausse de 20 % du volume de raisin de cuve par rapport à l'année précédente. Cette augmentation contribuera directement à l'accroissement de l'offre de bouteilles de vin du Québec.

Compte tenu de la tendance actuelle, il est réaliste d'estimer qu'en 2030, la production de vin du Québec aura plus que doublé, passant de 3,5 à 7 millions de bouteilles.

Les parts de marché

Malgré la croissance du vignoble québécois, les vins du Québec ne représentent encore que 1 % des vins consommés dans la province. Cela démontre un grand marché à conquérir — un marché actuellement dominé par les vins étrangers, largement soutenus par leur gouvernement d'origine.

Le secteur des vins du Québec doit affirmer sa place. L'offre augmente, les clients en demandent, et nous souhaitons obtenir le soutien des gouvernements afin de récupérer les parts de marché qui nous reviennent. Même si la consommation d'alcool diminue globalement au Québec, le potentiel de croissance pour les vins québécois reste immense.

Il est crucial d'accroître notre présence sur un marché historiquement dominé par des producteurs étrangers. Nous avons l'occasion de renforcer notre position et de stimuler des retombées économiques majeures pour le Québec. Pour y parvenir, nous avons besoin non seulement du soutien des gouvernements, mais aussi d'un engagement accru de la SAQ afin de mieux mettre en valeur les produits locaux.

Section 3

Les allègements réglementaires et administratifs

Depuis les débuts de l'industrie vitivinicole québécoise, l'assouplissement des règlements a joué un rôle clé dans son développement. Pour que cette progression se poursuive et que les vignobles du Québec puissent prospérer, il est crucial que le gouvernement maintienne cette approche en facilitant l'évolution du cadre réglementaire.

Dans cette optique, le Conseil des vins du Québec tient à exprimer sa reconnaissance aux instances gouvernementales québécoises pour l'attention portée à notre secteur. L'inclusion de mesures spécifiques dans le projet de loi n° 85 témoigne d'une volonté d'appuyer la croissance et la pérennité des vignobles d'ici, une démarche que nous saluons et encourageons.

Sous-traitance des activités de fabrication de boissons alcooliques

Le projet de loi introduit des mesures qui offrent une certaine flexibilité aux titulaires de permis de production artisanale. Parmi celles-ci, la possibilité de sous-traiter certaines tâches liées à la transformation et à la fabrication du vin, notamment le pressage, la filtration et l'embouteillage, à un autre titulaire du même permis ou encore de louer de l'équipement pour effectuer ces opérations soi-même. Cette avancée est un pas significatif vers une meilleure collaboration entre producteurs et une optimisation des infrastructures disponibles, ce que nous saluons.

Sous-traitance des activités de livraison de boissons alcooliques

Une autre mesure prévoit la possibilité pour un producteur de sous-traiter la livraison de ses boissons alcooliques à un autre titulaire de permis de production artisanale. Nous reconnaissons l'intention derrière cette proposition et apprécions cette ouverture à l'égard de la logistique de distribution. Toutefois, si l'objectif du Gouvernement du Québec est réellement de soutenir la compétitivité des producteurs artisans, nous réitérons qu'il est essentiel d'aller beaucoup plus loin et de permettre le recours à des transporteurs tiers spécialisés afin d'optimiser les opérations de livraison. Pouvoir partager la livraison entre vigneron artisans est une initiative intéressante et un pas dans la bonne direction, mais la portée de cette mesure demeure limitée et elle n'offre pas une réponse complète aux défis concrets d'un développement à l'échelle de la province.

Le Conseil des vins du Québec souhaite réitérer qu'il réclame pour les producteurs artisans non seulement le droit de faire livrer par un tiers leurs produits vers des titulaires de permis (épiciers, restaurants, etc.), mais également le droit pour les producteurs de faire livrer par un tiers leurs produits chez des particuliers. Actuellement, les 3 autres provinces canadiennes productrices de vin (Ontario, Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse) permettent toutes la livraison directe au consommateur par des services de courrier, dans leur province ainsi qu'ailleurs au Canada. Dans ce contexte, il est d'autant plus incompréhensible que le Québec fasse bande à part en la matière, surtout en sachant que plusieurs vignobles du reste du Canada font actuellement livrer leurs vins chez leurs clients québécois, par des services de courrier, en contravention aux lois et en toute impunité.

L'importance de la livraison par un tiers et l'urgence d'agir

Facteurs	Explication
Augmentation du volume de production	Le nombre de bouteilles de vin à vendre est en croissance constante, nécessitant un réseau de distribution plus structuré.
Expansion des points de vente	Un nombre croissant d'épiceries et de détaillants, situés partout au Québec, demande un accès facilité aux vins québécois.
Pénurie de main-d'œuvre	Les vignerons manquent de personnel spécialisé pour la production, la transformation.
Hausse des coûts de transport	Le prix du carburant et des services de livraison ne cesse d'augmenter, rendant les déplacements individuels des vignerons peu rentables.
Exigences croissantes en matière d'écoresponsabilité	L'industrie veut se conformer à des normes environnementales qui seront assurément de plus en plus strictes. Un transport plus efficace et mutualisé permettrait de réduire l'empreinte carbone du secteur.

Les titulaires de permis de production artisanale espèrent voir de telles avancées se concrétiser par un soutien beaucoup plus structurant pour le développement à long terme de l'industrie. Il est non seulement peu productif pour un vigneron – presque toujours une petite entreprise – ou pour son voisin vigneron de devoir consacrer chaque semaine du temps à parcourir la province pour livrer de petites quantités de bouteilles, mais c'est également en totale contradiction avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dont le Québec s'est doté. Multiplier les déplacements pour de faibles volumes va à l'encontre des principes d'efficacité logistique et des efforts collectifs visant à diminuer l'empreinte carbone du secteur agroalimentaire.

Les barrières réglementaires actuelles liées à la livraison et la logistique freinent considérablement l'expansion de l'industrie, limitant ainsi le plein potentiel des producteurs artisans et leur capacité à mieux répondre à la demande. Si l'objectif est de favoriser une véritable croissance du secteur, il est essentiel de permettre aux producteurs artisans d'accéder pleinement au marché, notamment en facilitant des solutions de livraison adaptées aux réalités du terrain.

Retrait du marquage des contenants

Le Conseil des vins du Québec salue la décision du gouvernement de retirer l'obligation de marquage pour les brasseurs. Cette mesure contribuera à améliorer l'efficacité et la logistique des microbrasseries du Québec, en réduisant une contrainte administrative qui n'était plus adaptée à la réalité de leur industrie.

Cependant, cette demande de retrait du marquage ne concernait pas uniquement les microbrasseries. Les producteurs artisans du Québec ont également souligné à plusieurs reprises que cette exigence représente une charge administrative inutile et non adaptée à leur réalité. En plus de devoir apposer manuellement un timbre avec un code numérique unique sur chaque bouteille vendue dans un restaurant, les titulaires de permis de production artisanale doivent tenir un registre manuel des ventes dans lequel ils consignent, pour chaque bouteille vendue, le numéro du timbre, le nom du produit, le nom du client, le numéro de permis du client ainsi que la date et le numéro de facture. Pour plusieurs vignerons, cela se traduit par le maintien d'un registre de plusieurs dizaines de milliers de lignes par année.

Ce système de suivi archaïque coexiste avec des obligations légales qui consignent déjà toutes les transactions entre un producteur artisan et un titulaire de permis (restaurant ou bar). Ces ventes sont enregistrées par le biais des factures commerciales, conservées pour les vérifications fiscales. Ces documents offrent une preuve de vente fiable et complète, rendant ainsi le registre supplémentaire inutile et redondant.

Le maintien de cette obligation pour les producteurs de vins et autres alcools artisanaux engendre donc une charge administrative lourde, sans justification claire en termes de traçabilité ou de sécurité des produits. Même après des échanges avec les responsables de ce dossier, aucune explication convaincante n'a été fournie quant à la nécessité de ce système parallèle.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que le retrait du système de marquage soit également appliqué aux titulaires de permis de production artisanale. Une simplification des exigences administratives permettrait aux producteurs québécois de mieux se concentrer sur leur développement et leur croissance, tout en respectant les obligations de transparence et de traçabilité déjà en place.

Conclusion

Le Conseil des vins du Québec remercie une fois de plus le gouvernement du Québec pour son engagement clair envers notre industrie. Plusieurs avancées proposées dans le projet de loi n° 85, notamment en ce qui a trait au partage d'équipements, sont des mesures positives et porteuses pour l'industrie. Cependant, l'accès facile, rapide et efficace à nos clients demeure un enjeu de taille qui devra faire l'objet de changements législatifs encore plus ambitieux que ceux contenus dans le projet de loi actuel. De même, le fardeau administratif des vignerons québécois s'est considérablement accru au cours des cinq dernières années et il est essentiel de renverser rapidement la vapeur. À cet égard, l'abandon du timbrage des bouteilles aurait permis de soulager de façon significative les producteurs artisanaux.

Après 45 ans d'existence, notre industrie a prouvé son savoir-faire. Nous cultivons le terroir québécois, soutenons l'économie locale et adoptons des pratiques écoresponsables. Plusieurs vignobles détiennent des certifications biologiques, et nous travaillons à une certification durable pancanadienne. Notre vision est en parfaite adéquation avec celle du gouvernement.

Mais, il manque encore une véritable ambition pour structurer et accélérer la croissance du secteur. Il ne suffit pas d'encourager la plantation de vignes, il faut aussi assurer aux vignerons un accès aux consommateurs. Rappelons que les vins du Québec ne représentent que 1 % du marché. Il y a donc un potentiel de croissance considérable et une réelle opportunité pour le Québec d'améliorer sa balance commerciale avec l'étranger.

La SAQ, en tant que monopole d'État, doit jouer un rôle clé. Son engagement ne peut se limiter à mettre nos vins sur ses tablettes – le développement du secteur doit devenir un axe stratégique inscrit dans sa mission et elle doit devenir imputable sur ce sujet. Il est impératif que le gouvernement et la SAQ agissent maintenant avec des mesures concrètes, sans quoi la pérennité de nombreuses entreprises familiales québécoises sera menacée.

Au cours des 10 dernières années, nos producteurs ont réalisé d'importants investissements dans leurs entreprises, souvent soutenus par des programmes gouvernementaux. Ils ont augmenté de façon importante leur productivité et ont plus que doublé leurs superficies en culture. Aujourd'hui, leur viabilité dépend d'un cadre réglementaire plus flexible et d'un accès simplifié aux marchés, notamment par des options de livraison plus accessibles et un engagement clair de la SAQ à soutenir notre secteur.

L'industrie viticole québécoise a démontré sa capacité à se développer, à innover et à répondre aux attentes des consommateurs. Il appartient maintenant au gouvernement du Québec et à la SAQ de poser des actions à la hauteur de notre ambition collective.

Annexe

Portrait du marché du secteur des vins du Québec

<https://vinsduquebec.com/bilan-de-la-production-et-des-ventes-de-vin-2023/> .

Plan stratégique sectoriel vitivinicole du Québec 2022-26

<https://vinsduquebec.com/plan-strategique-du-secteur-vitivinicole-2022-26/>

Site web Conseil des vins du Québec / Vins du Québec :

<https://vinsduquebec.com/>



Pour contacter le Conseil des vins du Québec :

1 844 966-8467
info@vinsduquebec.ca
CP 89022, CSP Malec
Montréal (Québec) H9C 2Z3